



## COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1382H1-DE



### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

**Date de la convocation** : mercredi 29 mai 2024

**Présents :**

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Ludivine GRASTEAU

**Absents :**

Françoise MARTIN

**Procurations :**

Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Jean-Pierre TOLLIS; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Ludivine GRASTEAU

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

**N° DEL20240603-001**

**MODIFICATION DU LIEU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Considérant les délibérations n°2020-03-02-06-2020 du 08 juin 2020 et n°2021-06-01-11-2021 du 22 novembre 2021 actant la modification du lieu du conseil municipal au pôle culturel.

Madame Le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'organiser les séances du Conseil Municipal dans la salle de spectacle du pôle culturel et non plus dans la mairie, jusqu'à nouvel ordre.

Mme le Maire propose, de revenir dans les locaux de la mairie et en particulier dans le bâtiment annexe dont les travaux sont, à ce jour, terminés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1382H1-DE



- Sur la modification du lieu de réunion du conseil municipal et d'organiser les prochaines réunions du conseil municipal dans la salle de réunion de l'annexe mairie.

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Signé le ,**

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 06/06/2024

Qualité : MAIRE



**Hélène TOMAS, Maire**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*



## COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1383H1-DE



### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

**Date de la convocation** : mercredi 29 mai 2024

**Présents :**

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Ludivine GRASTEAU

**Absents :**

Françoise MARTIN

**Procurations :**

Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Jean-Pierre TOLLIS; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Ludivine GRASTEAU

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

**N° DEL20240603-002**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Une jeune hinoise a été sélectionnée pour rentrer au Pôle Espoir Basket de Mont de Marsan pour évoluer en U15 Elite à Basket-Landes.

Sa famille, nous sollicite pour une aide financière exceptionnelle qui contribuerait à sa nouvelle vie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,**

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€, mandatée au compte 65748 sur la réserve prévue sur ce compte.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1383H1-DE



**Vote** : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention

**Signé le** ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 06/06/2024

Qualité : MAIRE



**Hélène TOMAS, Maire**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*



## COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1384H1-DE



### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

**Date de la convocation** : mercredi 29 mai 2024

**Présents :**

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Ludivine GRASTEAU

**Absents :**

Françoise MARTIN

**Procurations :**

Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Jean-Pierre TOLLIS; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Ludivine GRASTEAU

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

**N° DEL20240603-003**

**ATTRIBUTION DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT**

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 13 mai 2024,

**CONSIDERANT** la volonté des élus de la collectivité d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur des agents publics éligibles afin d'améliorer leur pouvoir d'achat,

**CONSIDERANT** les plafonds de rémunération brute pour l'éligibilité du dispositif ainsi que les montants maxima de la prime fixés par la réglementation.



**CONSIDERANT** la décision du conseil municipal, en date du 29 janvier 2024 de verser 70% des montants maximum par tranche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur de tous les agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 susvisé.
- Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire par strate de rémunération perçue par les agents pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat (70% du montant maximum)	A titre indicatif montant maximum de la prime de pouvoir d'achat sachant que l'assemblée délibérante peut tout à fait décider d'attribuer ces montants plafonds
Inférieure ou égale à 23 700 €	560 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	490 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	420 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	245 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	210€	300 €

- De réduire le montant de la prime du pouvoir d'achat à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Le versement en une seule fois en juin 2024.
- L'autorisation donnée à Madame le Maire de fixer par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1384H1-DE



**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Signé le** ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 06/06/2024

Qualité : MAIRE



**Hélène TOMAS, Maire**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*



## COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1385H1-DE



### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

**Date de la convocation :** mercredi 29 mai 2024

**Présents :**

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Ludivine GRASTEAU

**Absents :**

Françoise MARTIN

**Procurations :**

Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Jean-Pierre TOLLIS; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Ludivine GRASTEAU

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

**N° DEL20240603-004**

#### **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du non renouvellement d'un contrat aidé d'un agent technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1385H1-DE



- La création d'un poste permanent d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Sa rémunération et sa durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.
- L'autorisation accordée à Madame le Maire de recruter l'agent concerné par ce poste.

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Signé le** ,



**Hélène TOMAS, Maire**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*



## COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 040-214001265-20240603-240603H1390H1-DE



### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

**Date de la convocation** : mercredi 29 mai 2024

**Présents :**

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Ludivine GRASTEAU

**Absents :**

Françoise MARTIN

**Procurations :**

Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Jean-Pierre TOLLIS; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Ludivine GRASTEAU

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

**N° DEL20240603-005**

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

**Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,**

**VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,**

**VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,**

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique, pour une période **du 05 juillet 2024 au 04 juillet 2025.**



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- La création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C, pour une période **du 05 juillet 2024 au 04 juillet 2025** pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service Technique.
- La rémunération de l'agent recruté basée sur de l'indice brut 374 correspondant au
  - 5<sup>ème</sup> Échelon du grade d'Adjoint Technique de catégorie hiérarchique C,
- Le recrutement de l'agent qui se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,**
- L'autorisation accordée à Madame Le Maire de recruter l'agent concerné par ce poste.

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 06/06/2024

Qualité : MAIRE



**Hélène TOMAS, Maire**